

Introduction

Tendances à l'échelle du pays

Tendances à l'échelle des provinces

Tendances eu égard au type d'établissement

Conclusion

Accès inégal à la permanence

Femmes nommées à des postes universitaires, 1985-2005

Introduction

La permanence constitue un rempart essentiel de la liberté universitaire. Elle est indispensable à l'instauration des conditions propices à un enseignement d'excellente qualité et à l'essor de la recherche. Grâce à elle, aucun membre du personnel universitaire ne peut être congédié sans « motif valable » ni avant que n'aient été suivies, devant un jury de pairs, les procédures équitables prévues à cette fin.

L'inégalité entre les sexes qui se laisse observer dans l'octroi de la permanence soulève donc l'importante question du statut des professeurs au sein des universités canadiennes. La proportion des hommes et des femmes nommés à un poste permanent ou menant à la permanence a toujours avantagé nettement les employés de sexe masculin.

Malgré les avancées de la cause féminine ces dernières années, moins de 30 p. 100 des postes permanents et 40 p. 100 des postes menant à la permanence étaient occupés par des femmes en 2005.

Tendances à l'échelle du pays

Entre 1985 et 2005, le nombre de professeurs d'université à plein temps au Canada a crû de 13,3 p. 100¹. Dans l'intervalle, le nombre de professeurs d'université à plein temps a augmenté de 129,8 p. 100, pour atteindre 8 784 en 2005, tandis que celui des hommes a diminué de 9,8 p. 100, pour chuter à 17 424.

Pendant cette même période, le nombre total de professeurs à plein temps a augmenté, alors que le nombre de postes permanents à

TABLEAU 1 Professeurs d'université à plein temps au Canada, selon le sexe et le type de poste pour les années 1985, 1995 et 2005²

	1985		1995		2005	
	Nombre	% du total	Nombre	% du total	Nombre	% du total
Postes permanents						
<i>Hommes</i>	14 487	87,1	14 181	81,6	11 196	72,0
<i>Femmes</i>	2 139	12,9	3 192	18,4	4 347	28,0
Postes menant à la permanence						
<i>Hommes</i>	2 541	76,4	2 187	58,6	4 260	60,0
<i>Femmes</i>	783	23,6	1 542	41,4	2 841	40,0
Postes ne menant pas à la permanence						
<i>Hommes</i>	2 289	71,8	1 983	66,0	1 968	55,2
<i>Femmes</i>	900	28,2	1 020	34,0	1 596	44,8
Tous types de postes confondus						
<i>Hommes</i>	19 317	83,5	18 351	76,1	17 424	66,5
<i>Femmes</i>	3 822	16,5	17 424	23,9	8 784	33,5

Source: Centre de la statistique de l'éducation, Enquête sur le personnel enseignant à temps plein travaillant dans les universités et collèges canadiens, Statistique Canada.

plein temps a baissé de 6,5 p. 100. Le nombre de femmes occupant un poste permanent a plus que doublé, mais, parallèlement, celui des hommes a chuté de 22,7 p. 100. Tous comptes faits, la part relative des postes permanents occupés par des femmes est passée de 12,9 p. 100 en 1985 à 28 p. 100 en 2005.

C'est dans la catégorie des postes qui mènent à la permanence que s'est produite la hausse la plus considérable. En 2005, 3 777 professeurs de plus occupaient un poste à plein temps menant à permanence qu'en 1985, ce qui équivaut à une augmentation de 113,6 p. 100. La part relative du corps professoral féminin dans cette catégorie d'emplois a fait un bond significatif, passant de 23,6 p. 100 en 1985 à un peu plus de 41 p. 100 en 1995, mais n'a guère bougé depuis. La part relative du corps professoral masculin dans cette catégorie a reculé, passant de 76,4 p. 100 à 60 p. 100 en 2005.

Au cours de la même période, le nombre de postes ne menant pas à la permanence a crû de 11,8 p. 100, et ce sont en majorité des femmes qui ont été nommées à ces nouveaux postes. Tandis que le nombre de professeurs de sexe masculin occupant un poste qui ne

mène pas à la permanence a baissé de 14 p. 100, celui des professeurs de sexe féminin a grimpé de 77,3 p. 100. En 2005, les femmes comptaient pour 44,8 p. 100 de l'ensemble des professeurs d'université occupant un poste qui ne mène pas à la permanence.

Tendances à l'échelle des provinces

La proportion des professeurs d'université qui, en 2005, jouissaient de la permanence se situait entre 25 p. 100, au Manitoba, et 31,4 p. 100, à l'Île du Prince Édouard. Les provinces où la présence féminine dans la catégorie des postes menant à la permanence est la plus forte sont l'Île du Prince Édouard (50 p. 100) et la Nouvelle-Écosse (45,3 p. 100); celles où cette présence est la plus faible sont la Saskatchewan (36,6 p. 100) et la Colombie-Britannique (36,7 p. 100).

En 2005, dans cinq des neuf provinces à l'étude, les femmes occupaient 50 p. 100 ou plus des postes ne menant pas à la permanence. À Terre Neuve et-Labrador, les femmes représentaient les deux tiers des employés de cette catégorie.

TABEAU 2 Part relative des professeures d'université à plein temps, selon le type de poste et la province, pour les années 1985, 1995 et 2005 (en pourcentage)

	Postes permanents			Postes menant à la permanence			Postes ne menant pas à la permanence			Total		
	1985	1995	2005	1985	1995	2005	1985	1995	2005	1985	1995	2005
T.-N.-L.	16,8	20,5	27,2	30,0	38,6	42,1	33,3	46,2	66,7	19,4	24,6	32,0
Î.-P.-É.	8,0	13,8	31,4	33,3	44,4	50,0	25,0	50,0	50,0	12,5	29,1	39,0
N.-É.	16,2	21,8	29,4	26,7	43,4	45,3	39,0	35,6	53,8	21,4	27,3	37,1
N.-B.	15,5	20,0	29,1	24,3	36,4	42,1	44,0	41,4	51,4	20,9	25,1	35,6
Ont.	12,4	17,9	28,7	23,3	44,5	39,7	25,2	32,2	43,2	15,7	24,1	33,8
Man.	11,1	16,9	25,0	29,3	34,9	39,5	27,5	34,4	37,6	15,6	22,3	31,2
Sask.	12,2	14,9	27,2	19,4	37,5	36,6	29,8	37,5	44,3	15,3	20,6	32,4
Alb.	11,8	19,8	26,4	26,2	32,6	42,2	29,2	32,7	42,5	15,6	21,8	32,1
C.-B.	13,6	17,9	27,5	20,4	40,4	36,7	39,4	42,9	50,0	16,6	24,3	32,6

Source: Centre de la statistique de l'éducation, Enquête sur le personnel enseignant à temps plein travaillant dans les universités et collèges canadiens, Statistique Canada.

TABLEAU 3 Part relative des professeures d'université, selon le type de poste et le type d'établissement², pour les années 1985, 1995 et 2005 (en pourcentage)

	Postes permanents			Postes menant à la permanence			Postes ne menant pas à la permanence			Total		
	1985	1995	2005	1985	1995	2005	1985	1995	2005	1985	1995	2005
De formation médicale et doctorale	11,8	17,7	26,8	26,3	39,2	38,5	27,6	32,3	44,2	16,0	22,5	31,8
À vocation générale	12,7	18,2	28,5	19,2	45,9	38,8	34,1	45,8	49,4	15,2	24,2	33,8
Centré sur le premier cycle	17,3	22,0	32,1	25,2	41,7	45,1	33,6	43,6	48,6	20,5	28,0	38,3

Source: Centre de la statistique de l'éducation, Enquête sur le personnel enseignant à temps plein travaillant dans les universités et collèges canadiens, Statistique Canada.

Tendances eu égard au type d'établissement

Au cours des deux dernières décennies, la représentation des femmes au sein du corps professoral a crû de façon inégale selon le type d'établissement d'enseignement considéré. Comme l'illustre le tableau 3, c'est dans les établissements universitaires centrés sur le premier cycle que la présence féminine a fait les plus grands progrès. C'est, à l'inverse, dans les universités à vocation générale et de formation médicale et doctorale que les gains ont été les plus modestes. En 2005, près du tiers des professeures à plein temps des établissements universitaires centrés sur le premier cycle avaient accédé à la permanence, contre 26,8 p. 100 pour celles au service d'établissements de formation médicale et doctorale.

Tous types d'établissements confondus, c'est dans la catégorie des postes menant à la permanence que la présence féminine s'est le plus renforcée. En 2005, la part relative des professeures qui occupaient un poste menant à la permanence était de 45,1 p. 100 dans les établissements centrés sur le premier cycle et de 38,5 p. 100 dans les établissements de formation médicale et doctorale, ce qui correspond, par rapport à 1985, à des hausses respectives

de 25,2 p. 100 et de 26,3 p. 100. Dans la catégorie des établissements à vocation générale, en 2005, les femmes occupaient 38,8 p. 100 des postes menant à la permanence, soit plus du double qu'en 1985.

Le fait que la part relative des femmes occupant un poste permanent est plus grande dans les établissements centrés sur le premier cycle que dans les autres s'explique difficilement à la lumière des seules données disponibles. Peut-être ce fait est-il attribuable en partie, mais pas entièrement, au nombre plus élevé de femmes que d'hommes qui enseignent dans le cadre de programmes généraux d'arts et sciences, lesquels forment l'essentiel des cours offerts par ce genre d'établissements. En 2005, par exemple, les femmes représentaient 41 p. 100 du corps professoral dans le domaine des beaux-arts et des métiers d'art, 41 p. 100 dans celui des lettres et des sciences humaines et 34 p. 100 dans celui des sciences sociales. En revanche, les femmes sont largement sous-représentées dans les domaines du génie et des sciences appliquées (11,8 p. 100), des mathématiques et des sciences physiques (15,5 p. 100) ainsi que de l'agronomie et des sciences de la vie (28,4 p. 100). Les établissements à vocation générale et de formation médicale et doctorale offrent

habituellement un plus vaste choix de programmes de sciences appliquées que les éta-blisements centrés sur le premier cycle. Quoi qu'il en soit, ce facteur ne peut rendre compte à lui seul de l'écart observé, ce qui signifie que d'autres obstacles s'opposent à l'accession des professeurs de sexe féminin à des postes permanents au sein des établissements de formation médicale et doctorale.

Conclusion

Au Canada, le statut professionnel des femmes enseignant à l'université s'est

nettement amélioré au cours des 20 dernières années : aujourd'hui, davantage d'entre elles jouissent d'une sécurité d'emploi et de la liberté universitaire. Malgré ces progrès, il reste encore beaucoup à faire avant que l'équité ne soit atteinte. En 2005, les femmes occupaient à peine 28 p. 100 de tous les postes permanents de professeurs d'université, mais près de 45 p. 100 des postes ne menant pas à la permanence. Les gouvernements, les administrations universitaires et les associations de personnel universitaire ont tous un rôle à jouer dans l'effort visant à corriger ces inégalités.■

Notes en fin de document

1. Les données présentées dans ce rapport concernent les professeurs d'université à plein temps, à l'exclusion de ceux qui ont des tâches administratives supérieures. Trop vieilles, les données sur les universités du Québec n'ont pas été prises en considération. La plus récente analyse de la CREPUQ au sujet de la composition du corps professoral selon le type de poste remonte à 2001-2002. Nous ignorons dans quelle mesure la comptabilisation des postes à temps partiel modifierait le portrait de la situation esquissé ici. Notons accessoirement que le nombre de professeurs d'université à temps partiel a considérablement augmenté depuis quelques décennies; nous ne pouvons toutefois pas dire précisément dans quelle proportion, car il manque de données fiables pour le Canada. Les statistiques provenant des États-Unis révèlent que, des professeurs des établissements d'enseignement supérieur, 48 p. 100 travaillent à temps partiel et plus des deux tiers ne sont pas titulaires d'un poste menant à la permanence.

2. La catégorie des établissements centrés sur le premier cycle regroupe les universités qui offrent surtout des activités d'enseignement du niveau du baccalauréat et ne comptent que peu de programmes aux cycles supérieurs. Les établissements à vocation générale présentent une grande variété de programmes de premier, de deuxième et de troisième cycle, y compris les programmes d'études professionnelles, et constituent d'importants foyers de recherche. Les établissements de formation médicale et doctorale proposent une large gamme de programmes de doctorat et de travaux de recherche et comprennent des écoles de médecine.

